

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 3 octobre 2023

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois et le trois octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Jean-Pierre DEMORNEX

Absents excusés : Angélique NICOSIA (procuration à Michel BRULHART), Leila MANET (procuration à Cécile MAGNIN), Elody BULLIARD (procuration à Charline PERRIER), Nicolas PIDOUX (procuration à Laurent IMBERTI)

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2023_35 – Objet : Programme de coupe en forêt communale – Exercice 2024

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2024 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Parcelle 20 : 10,1 ha
- Parcelle 21 : 5,1 ha
- Parcelle 22 : 9,1 ha

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1) Etat d'assiette

ACCEPTE les propositions de l'ONF pour le programme de coupe 2024 tel qu'annexé à la présente délibération.

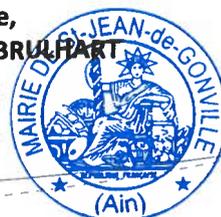
2) Vente par contrats d'approvisionnements de bois façonné

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

PRECISE que dans le but de favoriser l'approvisionnement des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel (permettant une réduction des frais d'assistance à maître d'ouvrage).

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART



Annexe 1



Agence territoriale Ain-Loire-Rhône

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE
 153, rue du Champ-de-Foire
 01630 SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2024

Forêt de : **SAINT-JEAN-DE-GONVILLE**

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation						
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance		
20	IRR	302	10,1	2024	2024			<input checked="" type="checkbox"/>						
21	IRR	126	5,1	2024	2024			<input checked="" type="checkbox"/>						
22	IRR	271	9,1	2024	2024			<input checked="" type="checkbox"/>						

(1) Type de coupe : AMEL. Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération
 (2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée
 (3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression
 (4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
 Reçu en préfecture le 05/10/2023
 Publié le **- 5 OCT. 2023**
 ID : 001-210103602-20231003-2023_35-DE